



Conseil des affaires étrangères (Commerce)

11 novembre 2021

Lors de la session du Conseil des affaires étrangères (Commerce), les ministres procéderont à un échange de vues sur l'état d'avancement de la réforme de l'OMC et la préparation de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

Les ministres discuteront de l'évolution récente des relations commerciales entre l'UE et les États-Unis et des perspectives d'avenir pour ces relations.

Sous "Divers", les ministres seront informés du dernier rapport de la Commission sur la mise en œuvre et l'application de nos accords commerciaux. Ils examineront également l'état d'avancement du réexamen des dispositions de nos accords commerciaux relatives au commerce et au développement durable.

Au cours du déjeuner, les ministres recevront des informations sur l'état d'avancement d'autres négociations commerciales bilatérales et en discuteront.

Les ministres procéderont également à un échange de vues informel avec la représentante américaine au commerce, M^{me} Katherine Tai.

Président: M. Zdravko Počivalšek, ministre du développement économique et de la technologie de la Slovénie

La session, qui se tiendra à Bruxelles, débutera vers 9 h 30. La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session, vers 16 h 45.

* * *

Conseil des affaires étrangères (Commerce), 11 novembre 2021

Conférences de presse par transmission vidéo

Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et galerie de photos

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Réforme de l'OMC et préparation de la 12^e conférence ministérielle de l'OMC

Les ministres procéderont à un échange de vue sur l'état d'avancement de la réforme de l'OMC et la préparation de la douzième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (CM12), qui se tiendra à Genève du 30 novembre au 3 décembre.

Quatre ans après la dernière conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2017, l'instance décisionnelle suprême de l'organisation se réunira à nouveau, dans le contexte de la **pandémie actuelle de COVID-19**.

La nouvelle direction de l'OMC, sous la conduite de sa directrice générale, **M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala**, en fonction depuis mars 2021, et la perturbation sans précédent de l'économie mondiale et du commerce mondial provoquée par la pandémie, marqueront cette réunion de quatre jours.

La conférence ministérielle de l'OMC pourrait notamment déboucher sur les résultats suivants: une déclaration ministérielle et un programme de travail avec des résultats substantiels concernant **le commerce et la santé**, la conclusion d'un accord sur les négociations en cours relatives aux **subventions en faveur du secteur de la pêche**; le lancement d'un groupe de travail sur les améliorations institutionnelles de l'OMC, qui formulerait des propositions en vue de la conférence ministérielle suivante sur la **réforme des trois fonctions essentielles de l'OMC**; ainsi que des programmes de travail dans le domaine de l'**agriculture**. La CM12 sera également l'occasion de réaliser des progrès plurilatéraux sur les **initiatives de déclaration conjointe** en cours (notamment sur le commerce électronique ou la réglementation nationale des services) et de lancer de nouvelles initiatives de déclaration conjointe, par exemple sur la **durabilité environnementale**.

Outre un éventuel projet de déclaration ministérielle sur le commerce et la santé ainsi que sur la préparation aux crises et la résilience, la question de savoir comment apporter une réponse commune en matière de propriété intellectuelle à la COVID-19 fera également partie des discussions menées lors de la conférence ministérielle de l'OMC. La **proposition révisée de dérogation** à l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (**ADPIC**), présentée pour la première fois par **[l'Afrique du Sud et l'Inde](#)**, ainsi que la proposition de **[l'Union européenne](#)** relative à un projet de déclaration du Conseil général sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique dans les circonstances d'une pandémie, portant sur les mesures liées à la propriété intellectuelle prévues dans l'accord sur les ADPIC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'autres pandémies, sont les deux principales propositions actuellement examinées dans la perspective de la CM12.

Le Conseil des affaires étrangères (Commerce) se réunira à nouveau **le 29 novembre à Genève**, en marge de la conférence ministérielle de l'OMC, afin de définir la position de l'UE. Après une première séance d'ouverture, la session du Conseil des affaires étrangères (Commerce) restera ouverte jusqu'à la fin de la conférence ministérielle de l'OMC.

La douzième conférence ministérielle de l'OMC devait initialement se tenir du 8 au 11 juin 2020 à Nour-Soultan, capitale du Kazakhstan, mais a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. La conférence sera présidée par le ministre du commerce et de l'intégration du Kazakhstan, M. Bakhyt Sultanov, comme approuvé par les membres de l'OMC en décembre 2019.

Les conférences ministérielles de l'OMC sont habituellement organisées tous les deux ans et rassemblent des ministres du commerce et des hauts fonctionnaires des 164 membres de l'organisation.

[Douzième conférence ministérielle de l'OMC](#)

Relations commerciales UE-États-Unis

Le Conseil débattrait de l'état actuel des relations commerciales entre l'UE et les États-Unis, en mettant particulièrement l'accent sur les développements récents, comme l'accord sur l'acier et l'aluminium, et sur les perspectives d'avenir concernant le programme bilatéral positif, par exemple dans le cadre du Conseil du commerce et des technologies. Dans l'après-midi, les ministres auront l'occasion de procéder à un échange de vues informel avec la **représentante américaine au commerce, M^{me} Katherine Tai**, lors d'une vidéoconférence.

Accord sur l'acier et l'aluminium

Le 31 octobre, la présidente de la Commission européenne, M^{me} von der Leyen, et le président américain, M. Biden, ont annoncé un accord en vue de résoudre le différend sur les droits de douane imposés par les États-Unis sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance de l'Union européenne, qui était en cours depuis juin 2018.

En 2018, la précédente administration américaine a imposé unilatéralement un droit de douane de 25 % sur les importations d'acier et un droit de douane de 10 % sur les importations d'aluminium, en invoquant des préoccupations en matière de sécurité nationale au titre de l'article 232 du Trade Expansion Act de 1962. Les droits de douane imposés par les États-Unis en juin 2018 ont affecté les exportations européennes d'acier et d'aluminium à hauteur de 6,4 milliards d'euros, et d'autres droits de douane imposés en janvier 2020 ont affecté les exportations européennes de certains produits dérivés en acier et en aluminium à hauteur d'environ 40 millions d'euros.

En réaction aux droits de douane américains, l'UE a, en juin 2018, adopté des mesures de rééquilibrage et entamé une procédure de règlement des différends dans le cadre de l'OMC contre les États-Unis. Les mesures de l'UE consistaient en l'institution de droits supplémentaires sur une [liste de produits américains](#) représentant un montant de 2,8 milliards d'euros. Les autres mesures de rééquilibrage, affectant les exportations jusqu'à hauteur de 3,6 milliards d'euros, devaient entrer en vigueur le 1^{er} juin 2021. L'UE a suspendu ces mesures jusqu'au 1^{er} décembre 2021 afin de donner aux parties la possibilité de travailler ensemble sur une solution à plus long terme.

À la suite de l'annonce par les États-Unis du remplacement unilatéral des droits de douane imposés au titre de l'article 232 par des contingents tarifaires, sur la base des importations historiques d'acier et d'aluminium en provenance de l'UE, celle-ci a annoncé son intention de suspendre unilatéralement les droits de douane additionnels institués sur des marchandises américaines en réponse aux droits de douanes institués au titre de l'article 232 (devant encore faire l'objet d'une décision dans le cadre de la comitologie). L'UE continue de considérer que les droits de douane américains sont incompatibles avec les règles de l'OMC. Les négociateurs de l'UE et des États-Unis sont convenus de suspendre leurs procédures respectives de règlement des différends dans le cadre de l'OMC et d'entamer des négociations sur un accord mondial sur l'acier et l'aluminium durables, ainsi que sur plusieurs éléments concernant la coopération en cours (instruments de recours commercial, coopération douanière, suivi des flux d'acier et des flux commerciaux bilatéraux, coopération sur la surcapacité non fondée sur le marché).

Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis

Après la création du Conseil du commerce et des technologies (CCT) UE-États-Unis lors du sommet bilatéral qui s'est tenu à Bruxelles en juin dernier, la **première réunion ministérielle** du CCT s'est tenue le 29 septembre à Pittsburgh. L'ensemble de mesures prises à Pittsburgh comprend une déclaration horizontale de Pittsburgh, un aperçu du champ d'action futur des dix groupes de travail du CCT et cinq annexes spécifiques concernant le filtrage des investissements, le contrôle des exportations, l'intelligence artificielle, les chaînes d'approvisionnement en semi-conducteurs et les défis du commerce mondial. Dans la déclaration conjointe, l'UE et les États-Unis se sont engagés à produire des "résultats concrets" sur ces questions d'ici la prochaine réunion ministérielle du CCT.

Échange de vues informel avec la représentante américaine au commerce, M^{me} Katherine Tai

Les ministres tiendront une vidéoconférence avec la représentante américaine au commerce, M^{me} Katherine Tai.

Depuis le sommet de juin, plusieurs étapes importantes ont été franchies dans les relations transatlantiques: de la suspension des droits de douane dans le cadre des différends concernant les aéronefs à la réunion inaugurale du Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis, en passant par l'accord sur les taxes sur les services numériques et l'annonce récente concernant le commerce de l'acier et de l'aluminium.

Notre collaboration actuelle ouvre de nouvelles possibilités de travailler en étroite coopération sur la transformation écologique et numérique de nos sociétés. Elle offre également l'occasion d'œuvrer ensemble à la réforme de l'OMC, notamment en renforçant la capacité de cette organisation à lutter contre les distorsions de concurrence et à contribuer au développement durable.

En octobre, M^{me} Katherine Tai, représentante américaine au commerce, a fait des annonces politiques importantes concernant la politique de l'administration Biden vis-à-vis de la Chine et de l'OMC. Au cours de la vidéoconférence, la discussion pourrait aborder ces questions ainsi que divers aspects des relations commerciales bilatérales présentant un intérêt pour les deux parties.

[Annonce de l'accord sur les droits de douane sur l'acier et l'aluminium \(Commission européenne\)](#)

[Accord sur la déclaration commune relative aux taxes sur les services numériques](#)

[Déclaration conjointe inaugurale du Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis \(Commission européenne\)](#)

Mise en œuvre et application des accords commerciaux de l'UE

Les ministres auront l'occasion de formuler des observations sur le rapport récemment publié par la Commission sur la mise en œuvre et l'application des accords commerciaux de l'UE, sous le point "Divers".

Le 27 octobre, la Commission a publié son cinquième rapport annuel sur la mise en œuvre et l'application des accords commerciaux de l'UE. Le rapport donne un aperçu de l'évolution des échanges préférentiels de l'UE en 2020, en examinant 37 grands accords commerciaux avec 67 partenaires, et résume les résultats des activités de mise en œuvre et d'application menées en 2020 et au premier semestre 2021.

[Rapport de la Commission sur la mise en œuvre et l'application des accords commerciaux de l'UE](#)

Commerce et développement durable

Également sous le point "Divers", les ministres aborderont l'examen en cours de la mise en œuvre et de l'application des chapitres des accords commerciaux de l'UE consacrés au développement durable. La Commission présentera l'état d'avancement des travaux et exposera les prochaines étapes du réexamen de son plan d'action en 15 points, à la demande des Pays-Bas.

Le plan d'action en 15 points établi par la Commission en février 2018 a guidé l'amélioration de la mise en œuvre et de l'application des chapitres des accords commerciaux de l'UE consacrés au développement durable. La Commission procède actuellement à un réexamen de ce plan d'action qui couvrira tous les aspects pertinents pour la mise en œuvre et de l'application desdits chapitres, notamment la portée des engagements, les mécanismes de suivi, la possibilité de sanctions en cas de non-respect, ainsi que les modalités institutionnelles et les ressources nécessaires.

[Réexamen des dispositions des accords commerciaux relatives au commerce et au développement durable](#)

Négociations commerciales bilatérales en cours

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront de l'état d'avancement des négociations bilatérales en cours, en mettant particulièrement l'accent sur les négociations les plus avancées, telles que celles avec le Chili et la Nouvelle-Zélande.
